



Plan de protection TC Ecublens



Version 1.1 – 2 mai 2020

Contact COVID-19 : Pierre Kaelin, Président
079 473 33 61
president@tcecublens.ch

*Nous sommes et resterons solidaires ;
nous respectons strictement les directives
et nous nous comportons de manière exemplaire.*

1. Mesures clubs & centres

1.1. Personne mandatée COVID-19

Mesures
La personne mandatée COVID-19 pour le TC Ecublens :
Pierre Kaelin, Président Tennis Club Ecublens Ch. des Esserts 5 1024 Ecublens
portable : 079 473 33 61 courriel : president@tceclubens.ch
La personne mandatée COVID-19 ci-dessus est enregistrée dans l'administration des membres de Swiss Tennis.

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures
Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes :
Les WC, les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés.
Les poubelles extérieures sont fermées. Les poubelles des toilettes (utilisables uniquement pour le papier essuie-mains) sont régulièrement vidées.
Le réseau d'eau potable a été rincé avant d'être remis en service.
Chaque membre est prié d'amener son propre matériel de protection : gants et / ou gel désinfectant pour accéder aux courts.

1.3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10m² par personne ; pas de contact physique)

Mesures
Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
Les bancs ou les chaises des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.
Un système de réservation des courts à distance est disponible (voir point 1.5 ci-après).
Swiss Tennis recommande de jouer de préférence des simples, étant donné qu'il est difficile de toujours respecter la distance de sécurité en double.
Les joueurs arrivent 5 minutes avant l'heure réservée. Ils quittent les courts dès l'heure terminée.

L'accès aux courts est strictement réservé aux membres du club. Aucun invité n'est autorisé, exception faite des membres de la famille. Les locations sont exclues.

1.4. Taille maximale des groupes & utilisation des installations

Les groupes sont actuellement limités à cinq personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

Mesures

Les groupes de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés.

Les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis, mur, WC, espaces verts.

Les vestiaires et les douches restent fermés. Les WC restent accessibles.

Les joueurs sont priés de venir en tenue sportive (zone vestiaire indisponible).

Les règles prescrites par la Confédération pour la gastronomie font foi pour le ravitaillement et les restaurants. Elles sont applicables au restaurant de notre club-house.

Le concept de protection du Restaurant du Club-house sera consultable à l'entrée du Club-house.

1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures

Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes :

La réservation à l'avance des courts est obligatoire. Elle s'effectue exclusivement à distance sur notre système Plugin.

Les membres n'ayant pas les moyens informatiques pour accéder à Plugin s'organisent avec leur partenaire de jeu. Si nécessaire, ils peuvent aussi effectuer leur réservation auprès de la secrétaire du club : 079 722 43 80 (du lundi au vendredi de 14h00 à 15h00).

1.6. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

Mesures

Nous recommandons aux seniors (plus de 65 ans) de privilégier l'utilisation des installations en dehors des heures les plus prisées (avant 17h00) et de ne pas oublier les gestes barrières.

Si un membre devait présenter des symptômes de maladie, il n'a plus le droit d'accéder au club. Il en informe immédiatement ses partenaires de jeu des trois semaines précédentes et le responsable Covid-19.

1.7. Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures

Les mesures de protection du TC Ecublens ont été communiquées le 6 mai 2020 à tous les membres du club par courriel ou par courrier postal. Elles sont également publiées sur le site internet www.tcecublens.ch.

L'affiche de l'OFSP a été affichée en divers endroits, notamment à l'entrée du TCE (portails d'accès) ainsi que sur la porte et à l'intérieur du club-house.

L'affiche de Swiss Tennis *Comment nous protéger sur le court de tennis* a été placardée à l'entrée de chaque court.

2. Mesures pour les joueurs de tennis

2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le TC Ecublens

Mesures

En réservant un court, le membre accepte implicitement les mesures de protection définies. Ceci est assuré par la mesure suivante :

- Cet engagement est clairement spécifié dans le courriel d'accompagnement du présent document.

Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives. Ceci est assuré par la mesure suivante :

- Cette information est clairement précisée aux parents des juniors dans le courriel d'accompagnement du présent document.

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures

Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

Chaque membre doit prendre de quoi se désinfecter les mains.

On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.

Les joueurs n'échangent aucun objet.

Les joueurs de tennis amènent leurs propres balles.

- Pour éviter une éventuelle contamination par les balles, Swiss Tennis recommande d'utiliser des balles neuves à chaque nouvelle partie.
- Il est vivement conseillé de marquer ses propres balles et de ne pas toucher les balles d'un autre joueur.
- On ne sert qu'avec ses propres balles.

– Les balles du partenaire lui sont renvoyées avec le pied ou la raquette.

Chacun ramène ses débris à la maison.

2.3 Réservation des courts et durée de séjour

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux

Mesures

Les temps de jeu doivent être réservés exclusivement avec les coordonnées personnelles. Ceci est assuré par la mesure suivante :

Système de réservation : <https://tceclubens.plugin.ch>

Les membres n'ayant pas les moyens informatiques pour accéder à Plugin s'organisent avec leur partenaire de jeu. Cas échéant, ils effectuent leur réservation auprès de la secrétaire du club : 079 722 43 80 (du lundi au vendredi de 14h00 à 15h00).

Les joueurs de tennis ne peuvent pas entrer sur le court plus de 5 minutes avant leur temps de jeu.

Les joueurs de tennis doivent avoir quitté le court dès l'heure de jeu terminée.

2.4 Eloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe.

Mesures

Les règles d'éloignement social (10 m² par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment.

Ces règles sont aussi applicables pour les membres souhaitant s'exercer sur le mur.

Pour les espaces verts : groupes de 5 personnes au maximum.

Pour le restaurant et la terrasse du club-house, les membres sont priés de se référer au point 1.4 ci-dessus et au Plan de protection émis par nos restaurateurs.

Swiss Tennis recommande d'éviter dans la mesure du possible les transports publics et de privilégier la mobilité douce. Nous vous le recommandons également.

3. Mesures pour l'enseignement du tennis

3.1. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le TC Ecublens

Mesures

Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le TC Ecublens dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

Le professeur de tennis :

- veille à la stricte observation des règles relatives à la distance de sécurité des juniors et membres adultes suivant des cours.
- rappelle les mesures d'hygiène avant et pendant l'enseignement et s'assure de la désinfection des mains avant et après la leçon.
- veille à l'observation des mesures et directives de l'OFSPPO.
- suit les recommandations de la STPA (Swiss Professional Tennis Association) pour l'enseignement du tennis.

Les entraînements en groupes de plus de 2 joueurs de tennis plus un enseignant nécessitent l'autorisation explicite du comité du TCE.

Jusqu'à nouvel avis, sauf dérogation du Comité, aucun cours ne sera donné à des personnes non-membres du TCE.

3.2. Eloignement social et taille maximale des groupes

Eloignement social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

Mesures

Le respect des consignes de 10 mètres carrés par personne, 2 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis :

Un maximum de 5 personnes par court est autorisé. Soit : 4 élèves et le professeur

L'OFSPPO accorde la priorité à l'entraînement individuel devant l'entraînement en groupe. Swiss Tennis recommande d'éviter les entraînements en groupe et de n'organiser que des leçons privées et semi-privées (maximum 2 clients). Cela est valable en particulier pour les personnes de plus de 65 ans.

Les cours par groupes seront basés sur un modèle d'entraînement par stations (circuit).

3.3. Respect des règles d'hygiène

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le TC Ecublens

Mesures

Le professeur de tennis respecte les mesures d'hygiène. Il porte une attention particulière aux juniors et prévoit une réserve de désinfectant pour ceux-ci si besoin était (oubli).

Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.

Le matériel de désinfection utilisé est déposé dans des sacs à déchets et régulièrement éliminé par le professeur de tennis.

3.4. Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le TC Ecublens

Mesures

Les entraînements sont annoncés dans le système de réservation (avec les coordonnées des joueurs de tennis). S'il y a plus de 2 participants, ils doivent être confirmés par le comité du TCE.

3.5.Information des clients

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le TC Ecublens

Mesures
Les membres ont été informés de toutes les règles de conduite de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none">– Courriel ou courrier postal– Information sur le site www.tcecublens.ch

Votre club, à l’instar de Swisstennis, compte sur la solidarité et la responsabilité personnelle de tous ses membres !

Bases légales :

Ordonnance 2 COVID-19 2 (818.101.24)
<https://www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/20200744/index.html>

Responsabilité :

Swiss Tennis transmet les mesures obligatoires décrétées par l’OFSP et l’OFSP et recommande des mesures supplémentaires. La responsabilité et l’application de ces mesures revient aux comités des clubs et aux gérants des installations. Demeurent réservées d’éventuelles consignes supplémentaires des cantons.

Actualité :

Les mesures de protection seront continuellement adaptées et remises à jour en phase avec l’ordonnance COVID-19 en vigueur et les consignes correspondantes du Conseil fédéral.

Ce Plan de protection a été établi par le comité et le responsable COVID-19 du TC Ecublens.

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les membres.

Personne mandatée en qualité de responsable COVID-19 pour le TENNIS CLUB ECUBLENS :

Ecublens, le 6 mai 2020

.....

TENNIS CLUB ECUBLENS
Pierre Kaelin, Président
Responsable Covid-19